



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 081-218103257-20230322-DELIB_20_2023-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 22 mars 2023 à 20h00

1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 14
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 17/03/2023

Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC
Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMAND pouvoir à Mme COURTOIS SABARTHES et M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

La séance débute à 20h05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **AUGMENTATION TARIFICATION PORTAGE DE REPAS**

M. le maire explique qu'avec les convocations a été transmis un courrier de la société Occitanie qui est en charge du portage de repas sur la commune.

Dans ce courrier il est expliqué que la société va revaloriser ces tarifs à hauteur de 12% à partir du mois de mars 2023 en anticipation de la rentrée de septembre 2023.

Le repas est facturé à ce jour 8.50€ M. le maire propose au conseil d'impacter cette même augmentation de 12% sur les repas soit 9.52€.

Pour : 12 Contre : 4 Abstention : 2

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

